



Conseil municipal 25/02

Synthèse Rapport d'orientations budgétaires



Construction du budget communal

Notions de base (détails lors de la formation CCVG du 15 juillet 16h) :

Les différents documents budgétaires :

- **Le Budget Primitif (BP)** : il répercute les prévisions de recettes et de dépenses votées par les conseillers municipaux pour une année en fonctionnement et en investissement. Une fois voté, il permet aussi au Maire d'engager les dépenses, dans la limite des sommes prévues, ainsi qu'à poursuivre le recouvrement des recettes attendues. Il est précédé d'un **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)** qui se tient dans la période des 2 mois qui précède le vote du budget, sur la base d'un **Rapport D'orientations Budgétaires (ROB)** obligatoire pour les communes de + de 3 500 habitants (éléments de contextes généraux alimentant la construction du budget, évolution des recettes / dépenses de la collectivité, évolution de l'emprunt, niveaux d'épargne, ratios...)
- **Le Compte Administratif (CA)** : il a pour but de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées avec le relevé exhaustif des opérations financières réalisées dans l'année,
- **Le Compte de Gestion (CG)** : le compte de gestion est conçu par le comptable qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire. Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif.



Construction du budget communal

Il est établi du 01/01 au 31/12 (principe de l'annualité), voté en équilibre réel, avec l'affichage de toutes les recettes et dépenses.

Le budget est découpé en deux sections :

Fonctionnement :

Elle regroupe toutes les recettes et dépenses de gestion courante Charges de personnel, électricité, produits d'entretien, intérêts des emprunts, dotation aux amortissements, subventions aux associations, syndicats ...

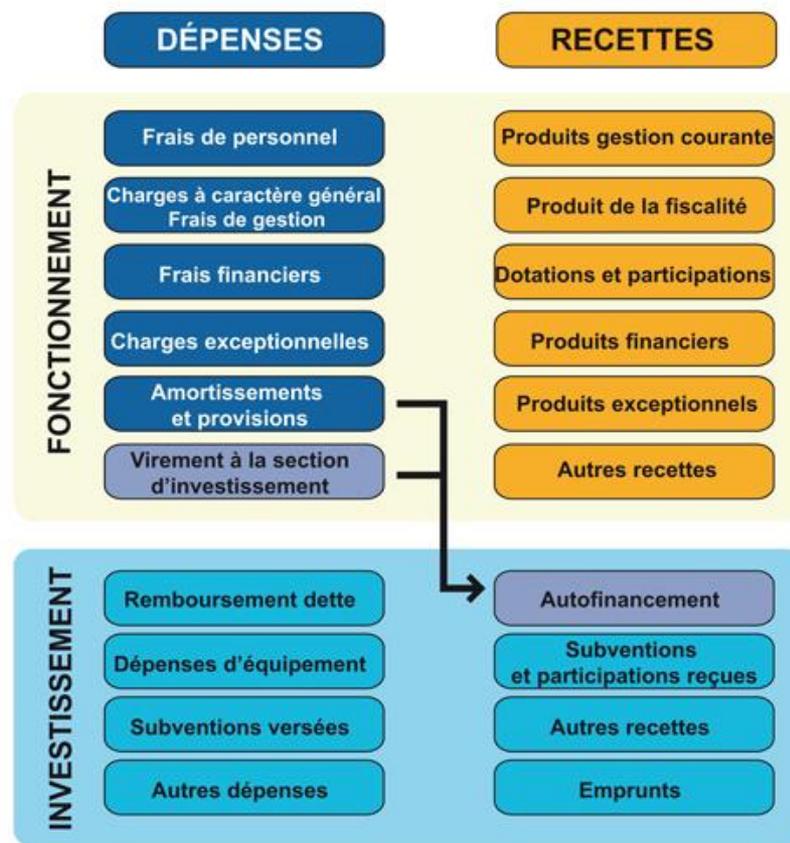
Taxes foncières et d'habitation, dotations de l'Etat et de la CCVG, ...

La section fonctionnement doit être équilibrée sans recours à l'emprunt

Investissement :

Etudes, travaux, acquisitions, ...

Recettes issues du fonctionnement, emprunts, remboursement de TVA





Contexte national et loi des finances

Impact covid

- Impact covid et estimation d'une baisse d'activité de - 9,1 % en 2020
 - Pour contre carter les effets de cette crise, les Etats membres de l'UE ont conçu à l'été 2020 un important plan de relance, « Next Generation EU », de 750 milliards € de prêts et subventions. Définitivement validé en décembre 2020, il s'appliquera en 2021-2022 principalement en soutenant l'investissement. La traduction concrète pour nos territoires est la mise en œuvre du programme « France relance » (100 Mds € pour l'ensemble des secteurs d'activité, dont 40 Mds € issus du plan européen).
- ⇒ Pour les collectivités, principal impact : enveloppe de DSIL bonifiée de 950 M€ (soit au total 1,52 Mds€) + création d'une enveloppe « rénovation thermique » de 950 M€.

Dotations : maintien de l'enveloppe globale des dotations, dans la même dynamique que les années précédentes (mais toujours avec amplification dynamique de péréquation verticale sur le principe de la solidarité territoriale)
=> *Anticiper le maintien d'une légère dynamique de baisse sur Millery*

Mise en place d'une clause de sauvegarde fiscale : empêcher que les recettes fiscales diminuent et garantir les ressources au moins équivalentes à la tendance 2017-2019

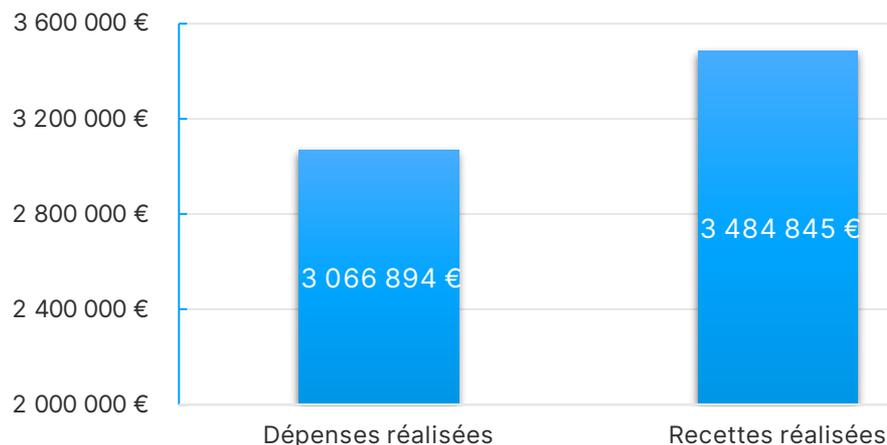
Automatisation de la gestion du FCTVA : passage d'un système déclaratif (état réalisé chaque début d'année par les services comptabilité des collectivités) à un système automatisé (extraction automatique des comptes télétransmis pour produire l'état) => *concernera Millery (convention FCTVA N+1) en 2022*

Garantie du fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour les communes de moins de 5 000 habitants : assurance de maintenir en 2021 le montant moyen DMTO avant crise, calcul sur la moyenne des exercices 2018 à 2020 => *pour Millery, garantie de profiter d'un DMTO minimum de 161 632 € en 2021 (perception d'un montant de 174 722 € en 2020) en cas de baisse confirmée des produits sur le territoire. Mesure liée au plan de relance*



Balance budgétaire 2020

Fonctionnement



88 % de taux de réalisation des dépenses de fct estimées au BP,
100 % de taux de réalisation des recettes de fct estimées au BP

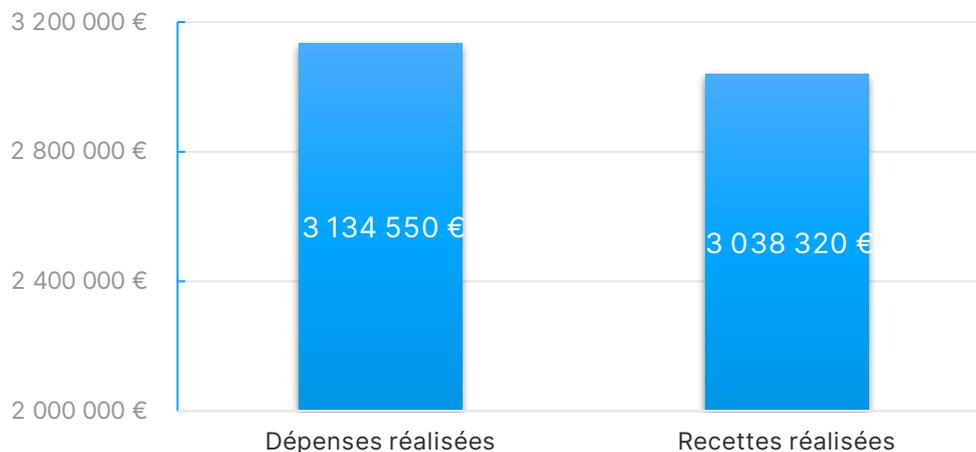
Excédent de fonctionnement : 417 951 €
(excédent avait été estimé à 311 572€),
excédent similaire à celui de 2019,

90 % de taux de réalisation des dépenses d'invt estimées au BP,
87 % des recettes estimées.

Déficit de la section d'invt : **96 230 €**

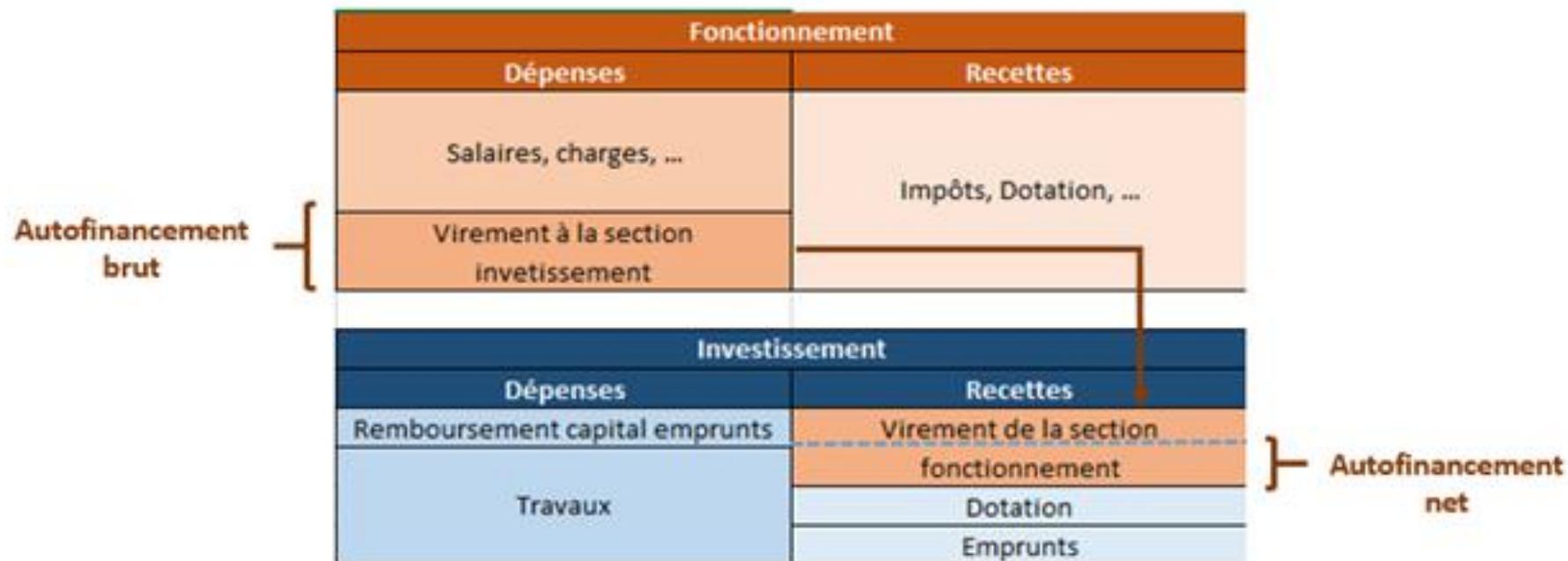
Un résultat net de 321 721 € à porter au bénéfice de la section d'invt 2021
(rappel 2020 : 369 464 €)

Investissement





Capacité d'autofinancement



Excédent de fonctionnement	417 951 €
Dotation aux amortissements	142 030 €
Quote part de subventions d'investissement	594 €
<u>Capacité d'autofinancement brute</u>	560 575 €

- Rappel 2020 : 551 786 €

**Orientations budgétaires : dépenses de fonctionnement estimées / scénario **intégrant scénario fiscal****

Chapitres	2018	2019	2020	Proposé 2021
Charges à caractère général	704 620 €	681 158 €	632 034 €	717 648 €
Charges de personnel	1 335 880 €	1 359 018 €	1 402 777 €	1 515 000 €
Dépenses imprévues de fct			- €	10 000 €
Loi SRU et FPIC	298 825 €	302 241 €	306 089 €	341 000 €
Virement section d'investissement	342 635 €	181 714 €	178 735 €	213 497 €
Autres charges de gestion courante	525 059 €	544 939 €	552 587 €	494 102 €
Charges financières	19 859 €	22 280 €	35 865 €	31 533 €
Charges exceptionnelles		611 €	4 428 €	500 €
Amortissement	136 087 €	143 135 €	133 115 €	142 030 €
DEPENSES	3 362 965 €	3 235 095 €	3 245 629 €	3 465 309 €
			Evolution 2021/2020 (hors virement à la section d'invt)	6,03%



Orientations budgétaires : dépenses de fonctionnement

Les points notables :

- **Charges à caractère général :**

- simulation d'une reprise « normale » d'activités, notamment en intégrant les fournitures de petit équipement, entretien et réparation de bâtiments publics...
- Intégration de prestations de service exceptionnelles (par exemple mission RGDP pour 5 000 €, intégration d'une première partie de mission du cdg pour la reprise de l'archivage : la moitié d'une mission totale de 23 625 €)
- Intégration de la hausse des frais de produits d'entretien + hausse des frais de nettoyage de locaux (= prestations de service de ménage) > réflexion sur l'opportunité du remplacement des agents dédiés.

- **Charges de personnel :**

Augmentation sensible liée à plusieurs facteurs conjoints :

- Pérennisation des postes de cadre : année pleine du nouveau DST et de la nouvelle responsable enfance/culture sur poste Cat. A avec de l'expérience,
- Année entière de l'agent de La Poste
- Intégration du policier municipal sur cadre d'emploi Cat B (fin de la prise en charge d'une partie de son traitement par la gendarmerie le temps de sa période de stage, qui arrive à échéance en juin 2021) Poste compensation d'arrêt maladie (compensé à mi temps)
- Pérennisation poste agent technique bâtiment (et mixte voirie/ev) pour assurer davantage de missions de maintenance en interne
- Simulation d'un renfort administratif pour soulager les services et postes de responsables
- Intégration des heures complémentaires sur volet animation / entretien jusqu'à l'été
- Intégration des dernières dispositions en matière de régime indemnitaire + emploi fonctionnel DGS
- Glissement vieillesse technicité



Orientations budgétaires : dépenses de fonctionnement

Les points notables :

- **Loi SRU et FPIC**
 - Carence SRU et application d'une majoration (+ 30 000 € portant à 130 000€ le prélèvement SRU)
- **Autres charges de gestion courante**

Ce chapitre recouvre principalement pour rappel les subventions aux associations et les indemnités des élus.

- Baisse des subventions aux associations (env. – 90 k€) du fait de la baisse du soutien aux structures petite enfance / jeunesse
- Hausse des indemnités des élus (env. 99 K€ contre 82 K€) et proposition d'adaptation de la participation aux formations.

**Orientations budgétaires : recettes de fonctionnement estimées / scénario intégrant scénario fiscal**

Chapitres	2018	2019	2020	2021
Excédent de fonctionnement reporté	300 000 €			
Atténuation de charges de personnel	41 442 €	32 483 €	53 371 €	56 153 €
Produit des services	220 703 €	202 763 €	153 683 €	207 000 €
Fiscalité	2 667 474 €	2 784 366 €	2 849 764 €	2 893 524 €
Dotation et subvention de fonctionnement	437 950 €	402 467 €	399 705 €	296 551 €
Autres produits de gestion courante	19 439 €	17 816 €	12 219 €	6 089 €
Produits financiers			- €	- €
Produits exceptionnels	8 477 €	21 583 €	15 825 €	5 000 €
Opérations d'ordre			278 €	993 €
RECETTES	3 395 512 €	3 461 479 €	3 484 846 €	3 465 309 €

Evolution 2021/2020	-0,56%
------------------------	--------



Orientations budgétaires : recettes de fonctionnement

Les points notables :

- **Produit des services** : simulation avec reprise d'un fonctionnement continu (principalement poste des recettes cantine et périscolaire)

- **Fiscalité** :
 - Mise en œuvre effective de la réforme fiscale, avec transfert du produit de la taxe foncière du Département à la commune, avec application d'un coefficient correcteur pour assurer maintien du même niveau de ressources que la TH (taux 2017) => *cf slide suivante*
 - Simulation avec DMTO « au plancher » assuré par l'Etat
 - Quasi gel AC / DSC par rapport aux transferts 2020 (- 2 000 € sur AC, maintien de la DSC)

- **Dotations et subventions de fonctionnement** : - 101 K€ de participation CAF (- 26%) (participation désormais directement versée aux structures petite enfance et jeunesse), en contrepartie d'une baisse des demandes de subvention

- **Produit de gestion courante** : baisse sensible liée à la fin de la location du bureau de poste



Zoom sur la réforme fiscale / Stratégie fiscale

Les points notables :

- Transfert du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département. Le taux est ainsi consolidé : 13,14% de part communale + 11,03% de part départementale = 24,17 %
- Produit des deux taux = 1 360 202 € de recettes fiscales. (Rappel du produit 2020 TH + TFB = 1 542 328 €)
- Application d'un coefficient correcteur pour atteindre le même niveau que la fiscalité TH au taux 2017 + TF taux 2020 : $1\,360\,202 * 1,1339$ (estimation) = **1 542 381 € de TF sur les propriétés bâties** = un produit similaire à celui de 2020 malgré :
 - La valorisation des bases (+ 0,2% appliqués en loi des finances)
 - L'ajout dans l'estimation des bases des programmes immobiliers livrés en 2020



Zoom sur la réforme fiscale / Stratégie fiscale

Positionnement de Millery par rapport aux autres communes concernant la part communale :

Commune	Population	TFB taux 2020	Différence tx 2020 Millery
Montagny	3110	12,06%	-8,22%
Millery	4404	13,14%	0,00%
Vourles	3492	15,18%	15,53%
Brignais	11 867	16,11%	22,60%
Charly	4691	17,48%	33,03%
Chaponost	8 962	18,75%	42,69%

Plusieurs scénarios :

- Rattrapage progressif des communes de même strate ? (ex : taux de Vourles?)
- Augmentation marquée en 2021 pour faire symboliquement marquer l'aboutissement du projet Ilot du Sentier (=> charges en remboursement du K de la dette),
- Combinaison des deux ?
- Quid également politique fiscale échelle interco



Zoom sur la réforme fiscale / Arbitrage

Choix est fait :

- D'augmenter significativement le taux de fiscalité en 2021 : **+ 5%**
- Impact :
 - Taux communal : de 13,14 > **13,80%**
 - Taux départemental : de 11,03 > **11,58%**
 - Gain de produit fiscal : **+ 68 132 €** p.r. à 2020

Les motifs d'une telle hausse :

- Livraison de l'îlot du sentier, développement des nouveaux services (DAB, La Poste), couverture des frais induits par les impacts covid. Par ailleurs, il faut aussi donner des gages auprès de l'Etat et des partenaires, puisque les allocations de subventions dépendent aussi de la capacité des communes à exploiter leur potentiel fiscal.
- Anticipation des projets d'investissement à venir (ex : aménagement de l'anneau historique)
- En parallèle, lancement d'une réflexion à l'échelle intercommunale sur la stratégie de redistribution / politique fiscale communautaire. Le territoire reste dynamique du point de vue du levier économique, et des actions de solidarité peuvent encore être menées pour aider les communes dont les charges progressent régulièrement. Cette redistribution peut s'envisager y compris en intégrant les nouvelles compétences communautaires
- D'autres leviers seront activés : dynamique des bases fiscales (par la politique des réévaluation avec l'appui de la DGFIP), produit des services et du domaine (ex : prix du linéaire marché très bas), réflexion sur les mutualisations...
- Pas de volonté d'être dans une hausse systématique des taux chaque année, une maîtrise des dépenses doit être affirmée en parallèle.
- Avec un scénario au fil de l'eau, **sans intervention sur la fiscalité**, la commune peut se retrouver, pour au moins deux ans, avec une capacité d'épargne se situant autour des seuils critiques. Même si la commune dispose de marges en recettes d'investissement capitalisées, il est préférable pour la prospective à long terme de dégager un niveau d'épargne au moins également au remboursement de la dette (montant de remboursement étant de 190 000 € en 2021 et la capacité d'autofinancement se situant entre 150 et 180 000 € sans intervention sur la fiscalité)



Perspectives budgétaires 2021

Premières orientations sur les dépenses d'investissement

Étiquettes de lignes	Somme TTC
ACHAT / MATERIEL	171 000 €
ETUDE	64 800 €
TRAVAUX	325 200 €
Total général	561 000 €

+ 325 251 € de restes à réaliser
+ 193 318 € au titre du remboursement du capital de la dette
+ 993 € d'écritures au titre des amortissements
= **1 080 561 €** de dépenses à financer

Possibilité de prévoir une enveloppe complémentaire pour dépenses imprévues.

Arbitrages à confirmer en commission équipements de mars. Au préalable, un travail technique sur l'analyse multi critères des priorités sera réalisée, et soumise au conseil d'adjoints.

Recettes d'investissement estimées : **1 729 325 €**

Soit un excédent à capitaliser pour les projets d'investissement des années futures estimé à ce stade à **655 852 €** (avant déduction d'une enveloppe pour dépenses imprévues)



Perspectives budgétaires 2021

Premières orientations sur les dépenses d'investissement

Vigilance sur la programmation pluriannuelle d'investissement sur les différences équipements :

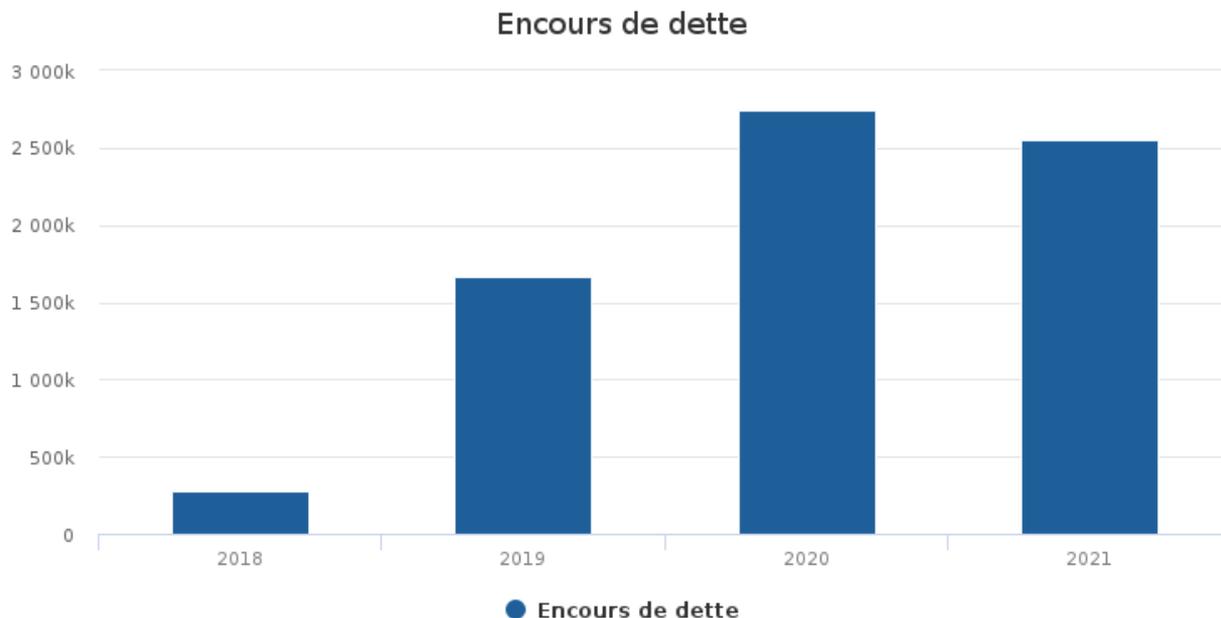
- Caserne des pompiers : 360 000 € (120 000 € / an pendant 3 ans à compter de 2021. Projet déjà pré intégré au budget 2021 par les restes à réaliser 2020),
- Anneau historique : 1,7 M€ à minima d'investissement pluriannuel (équipements et participation d'équilibre d'opération) à partir de 2022. Sur 2020-2021 : financement seulement de la phase étude,
- Réseaux : 2,8 M€ estimés d'engagement pluriannuel pour la reprise des réseaux d'eau pluviale (dont 1,95 M€ d'investissements prioritaires). Travaux portés par la SYSEG et à rembourser habituellement sur les emprunts consentis pour la réalisation de ces travaux (après déduction subventions de l'agence de l'eau),
- Programmation de rénovation lourde des équipements Mairie, Salle des fêtes, MEJC ? : à définir dans le cadre de l'étude de programmation,
- Participation, à minima, aux aménagements des espaces publics liés à la PPI de la CCVG (réaménagement place du marché, Av Saint Jean,...)



Encours de dette

Pour l'exercice 2021, la collectivité disposera d'un encours de dette de 2 546 266 €, aucun nouvel emprunt n'est nécessaire.

Les charges financières représenteront 1,02 % des Dépenses réelles de fonctionnement en 2021, avec une capacité de désendettement à 5 ans (seuil critique à 12 ans).

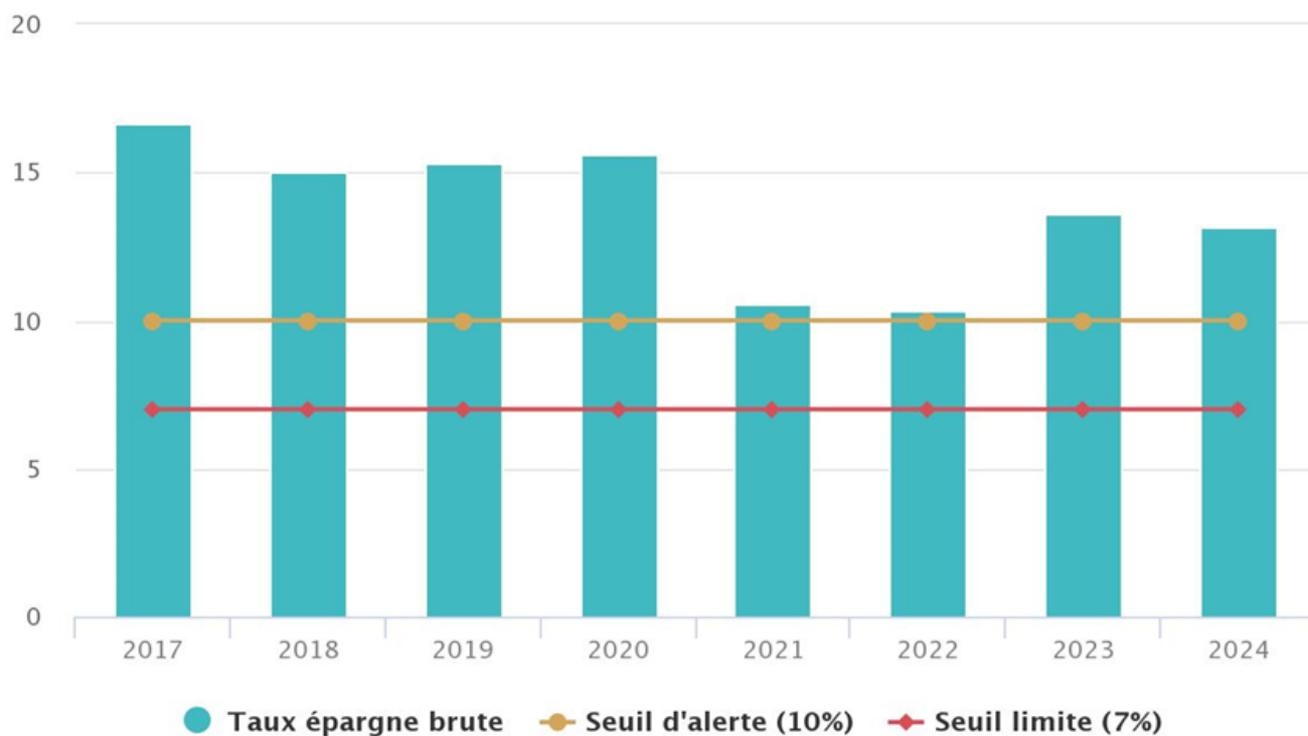




Taux d'épargne brute

Taux épargne brute = Epargne / recettes réelles de fonctionnement

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte





Les ratios de la collectivité

Ratios / Année	2018	2019	2020	2021	Moyenne de la strate
1 - DRF € / hab.	650,96	658,13	663,89	706,01	839
2 - Fiscalité directe € / hab.	338,2	350,97	357,68	365,66	464
3 - RRF € / hab.	768,04	782,79	789,44	790,36	1020
4 - Dép d'équipement € / hab.	184.48	719.57	658.99	204.87	262
5 - Dette / hab.	62,19	377,29	620,66	578,17	795
7 - Dép de personnel / DRF	46,42 %	45,9 %	45,59 %	48,7 %	52.3%
8 - CMPF	74.03 %	74.76 %	75.2 %	75.2 %	
8 bis - CMPF élargi	-	-	-	-	
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	86,83 %	85,18 %	84,61 %	94,9 %	90,3
10 - Dép d'équipement / RRF	23,38 %	92.3 %	83.6 %	19 %	25,7%
11 - Encours de la dette / RRF	8,1 %	48,2 %	78,6 %	73,2 %	77,9 %



Calendrier de préparation budgétaire

Bilan financier et échanges sur les enveloppes mais aussi priorités / orientations en matière d'investissement le 14/01

Propositions d'arbitrages par les commissions thématiques sur janvier / début février

Débat sur les propositions et pré arbitrages en commission affaires générales du 11/02 pour les orientations budgétaires présentées en CM du 25/02

Arbitrages budgétaires et pré maquette budgétaire le 11/03

Vote du budget en CM du 25/03